

N°533

du 18
SEPT
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

QUI VA À LA CHASSE

C'est en forgeant que l'on devient forgeron. C'est en participant aux élections que l'on conquiert tout ou partie du pouvoir.

C'est ce que devraient méditer tous les acteurs politiques togolais. Le récent dialogue qui vient de se tenir à Lomé a permis de franchir une nouvelle étape dans la recherche du consensus pour les prochaines élections. Certes, tous les mouvements politiques n'y ont pas participé. Mais l'on peut espérer que d'ici les mois d'octobre - novembre, avec la mise en place des organes électoraux, les passions vont s'apaiser et que la compétition remplacera l'affrontement.

L'opposition radicale s'est lancée jusqu'ici dans une surenchère négative dangereuse pour l'unité du pays : mises en cause diffamatoire du président et de tous ceux qui l'approchent, soutien de toute personne visée dans une enquête judiciaire, appel à l'insurrection, violence urbaine.

Elle doit à présent se rendre compte que la politique du pire est la pire des politiques et que la stratégie de la chaise vide offre un boulevard aux concurrents politiques.

Un autre proverbe à méditer : qui va à la chasse perd sa place.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Après l'accord politique du 13 septembre dernier

Prochaine étape: les élections législatives

** L'Union Africaine soutient les conclusions du dialogue inter-togolais*

P.5 FOOTBALL/

Le Trophée de la Jeunesse échet à Zoulou FC



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

P.6 Interview du Président du CNP-TOGO

Kossivi Naku précise les contours de la cotisation des entreprises du secteur privé au Conseil National du Patronat

P.3 Prochaine création de l'Office togolais des recettes

Un autre challenge pour sauver un peu plus les deniers publics

P.4 Plusieurs mois après l'attribution des marchés par appels d'offres

Les tronçons Lomé-Vogan-Anfoin et 6 autres en attente d'être sauvés par le budget 2013



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales

- * Politique
- * Economie
- * Société
- * Sport
- * Culture...

- Informations Internationales
- Réflexions...

Après l'accord politique du 13 septembre dernier

Prochaine étape : les élections législatives

* *L'Union africaine s'aligne déjà.*

Sylvestre D.

La réponse du ministre de l'Administration territoriale, Gilbert Bawara, a été sans équivoque lorsque l'animatrice de l'émission «Plateau de la semaine» a voulu savoir ce qui va se faire après le dialogue politique. «*La prochaine étape, ce sera les élections*». Tout est clair, la nouvelle équipe gouvernementale a rouvert les portes pour que les contestataires versent leurs contributions à l'amélioration du cadre électoral. Ils n'y sont pas allés. On a dû se contenter de ceux qui étaient présents, tout en prenant en compte une partie des points de vue des absents, selon la formule finale consacrée. Sans, bien sûr, les fameux préalables et l'application immédiate et rétroactive de la limitation du mandat présidentiel. Pour la seconde fois, l'Exécutif a fait les choses en présence des délégués de l'Union Européenne et du Programme des Nations Unies pour le Développement, en leur qualité de «témoins, conseillers, observateurs». Eux qui ont toujours klaxonné que le pouvoir de Lomé doit tenir les prochaines élections sur la base des textes consensuels qui ne présagent plus d'un après-scrutin mouvementé. Dans tous les cas, ils ont vu et ils sauront mesurer la bonne foi du Gouvernement et de l'opposition.

En attendant l'officialisation d'une position claire qui laisse sur le carreau les partis de l'opposition – hurlant toujours qu'aucune élection



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

ne se tiendra au Togo –, la barque de Faure Gnassingbé peut savourer les félicitations de l'Union Africaine. «*Le Président de la Commission de l'Union africaine suit de près les efforts en cours visant à approfondir la démocratie au Togo et à créer les conditions du bon déroulement des élections locales et législatives à venir. À cet égard, le Président de la Commission note avec satisfaction les conclusions auxquelles sont parvenus les acteurs togolais, le 13 septembre 2012, à la suite du dialogue politique qui a rassemblé le Premier Ministre du Togo, des partis politiques et des organisations de la société civile.*

Celles-ci ont trait au Code électoral et à la définition des circonscriptions électorales, ainsi qu'aux réformes institutionnelles et constitutionnelles. Le Président de la Commission encourage la poursuite des efforts engagés, et en appelle à tous les acteurs politiques pour qu'ils œuvrent en faveur du dialogue aux fins de trouver des solutions consensuelles aux questions qui font l'objet de préoccupations », a indiqué un communiqué de Jean Ping, daté du 15 septembre 2012. En clair, si on arrêtait la montre de tourner, Jean Ping ne devrait plus condamner le début du processus. Si tant est que, avec l'opposition

togolaise, les textes électoraux suffisaient à eux seuls à concrétiser une fraude électorale.

En rappel, avant de connaître la date du scrutin, il faudra ressusciter l'appel à candidatures de l'Assemblée nationale pour l'élection des membres de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante (CENI), et revenir sur la loi organique du 6 juillet 2012 fixant le nombre des députés à 91. Laquelle loi a été déjà soumise au contrôle de constitutionnalité par le Président de la République. «*Face à l'absence d'un consensus, les parties prenantes préconisent le maintien du découpage électoral consensuel issu de l'APG du 20 août 2006... et la création d'une circonscription électorale unique du Grand Lomé, comprenant la Commune de Lomé et la préfecture du Golfe, avec deux sièges supplémentaires. Ainsi, le nombre de députés serait porté à 83 députés* », indiquait le texte clôturant le dialogue. La certitude, c'est qu'il est impossible d'accrocher les élections législatives avant la fin 2012, si l'on additionne les délais incompressibles inscrits dans la loi du 25 mai 2012 : 35 jours pour la déclaration des candidatures, plus les 48 heures de vérification administrative des dossiers, 25 jours pour la publication de la liste des candidats, 15 jours francs de campagne électorale, délai de commande du matériel électoral, délai de la révision des listes électorales, temps de divertissement et de calculs politiques, etc.

VERBATIM Par Eric J.

Au nom de l'article 150

L'actualité politique au Togo prend une tournure préoccupante. Au départ d'une action de revendication pour un dialogue politique, le collectif «Sauvons le Togo», Cst, a pris de l'aile et monte les enchères. Le dialogue s'est rapidement, en quelques mois, transformé en la demande de démission du Chef de l'Etat à la tête du pays. Cela ne peut que recevoir l'assentiment du regroupement de partis et associations politiques du Front républicain pour l'alternance et le changement, Frac, qui, au lendemain de la proclamation des résultats du scrutin présidentiel du 4 mars 2010, réclamait le pouvoir pour le candidat de l'Union des forces du changement, Ufc, devenu président de l'Alliance nationale pour le changement, Anc.

La dernière évolution de la stratégie de lutte du Collectif est d'appeler les Togolais à une désobéissance civile. «*Nous demandons à tout le monde de se lever. Là où nous sommes aujourd'hui, nous disons que, dès maintenant, nous ne parlons plus avec personne ; nous demandons au peuple de prendre ses responsabilités. Nous appelons le peuple à utiliser les dispositions de l'article 150 de la constitution pour voir partir ceux qui sont là et nous oppriment* », avait déclaré Me Zeus Ajavon, le coordinateur du Cst, au lendemain de leur manifestation du mercredi 22 août 2012 qui avait dégénéré.

L'article 150 de la Constitution stipule que : «*En cas de coup d'État ou de coup de force quelconque, tout membre du gouvernement ou de l'Assemblée nationale a le droit et le devoir de faire appel à tous les moyens pour rétablir la légitimité constitutionnelle, y compris le recours aux accords de coopération militaire ou de défense existants. Dans ces circonstances, pour tout Togolais, désobéir et s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime constituent le plus sacré des droits et le plus impératif des devoirs. Tout renversement du régime constitutionnel est considéré comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionné conformément aux lois de la République.*»

A la suite de cet appel, des voix se sont élevées pour dénoncer l'exploitation abusive de cet article. Ainsi naquit, dans la foulée, une association dénommée M150 (Mouvement 150). Selon ses promoteurs, l'objectif est de protéger les institutions de la République et par ricochet, la constitution togolaise. C'est d'ailleurs pour cela que cette association a organisé une marche pour dénoncer le fait qu'on n'est pas dans une situation qui demande une application de cet article. «*Si nous nous taisons devant un tel errement qui n'est pas sans risque pour la paix sociale, nous deviendrons complices d'une aventure hasardeuse. Notre mère patrie comme les générations futures ne nous le pardonneront pas.*», a indiqué le porte-parole de M150 dans une déclaration lue devant la Cour constitutionnelle.

Visiblement, l'interprétation de l'article 150 de la constitution engendre des remous au sein de la société togolaise. Elle interpelle donc les autorités à promouvoir l'éducation des populations sur la loi fondamentale togolaise.

Prochaine création de l'Office togolais des recettes

Un autre challenge pour sauver un peu plus les deniers publics

Les principaux bailleurs de fonds sont actuellement confrontés à de graves difficultés financières. Le Togo, du coup, évolue dans un environnement économique international peu favorable. Le déroulement normal des projets et programmes doit prendre un coup. Il faudra d'abord compter sur soi. En face, il n'est pas un secret que des commis de l'Etat mettent plein les poches. Dans un récent séminaire sur la mise en œuvre des réformes, d'aucuns se sont plaints de cette pratique vivante au niveau des services douaniers et fiscaux. En dépit de l'évolution positive (augmentation de 19,2% des recettes, en comparant le 1^{er} semestre 2011 au 1^{er} semestre 2012), la mobilisation des recettes internes est faible. Il faut donc sauver les deniers publics à ces deux niveaux, pour que des citoyens ne s'enrichissent plus vite que l'Etat. «*L'une des études réalisées dans le domaine fiscal togolais entre novembre 2011 et mai 2012, sur l'initiative du ministère de l'Economie et des finances, a permis de déceler d'innombrables écueils qui freinent l'avancée des réformes fiscales* », a indiqué à juste titre le ministre de l'Economie, Adji Otèth Ayassor, lors du conseil des ministres du 5

septembre 2012. Officiellement, il se dit que l'absence d'autonomie et l'insuffisance de ressources propres au niveau des deux régies constituent des contraintes qui handicapent l'approfondissement des réformes fiscales et douanières pour une mobilisation substantielle des recettes. Les deux régies sont exposées à des coupes budgétaires qui compromettent leur visibilité en termes de réalisation des objectifs de réformes. L'insuffisance de moyens les empêche aussi d'initier un système compétitif de gestion des ressources humaines. Lesquelles ressources ne sont pas suffisamment motivées pour pouvoir s'accommoder à une gestion axée sur les résultats, en dépit des primes d'incitation financières. En plus, le cloisonnement dans ces régies annihile tous les efforts d'une synergie indispensable aux échanges de données.

En clair, il faut revoir le système de travail, et surtout les hommes qui l'animent. L'Office togolais des recettes – transformation des régies en une structure unique – qui devra être opérationnel entre février et mars 2013, selon les prévisions, n'est pas une fin en soi. Il ne fera pas monter, par magie, le niveau de la mobilisation, si les hommes ne



Otèth Adji Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

changent pas de mentalité, si la machine est toujours grippée... Surtout que les études de faisabilité technique et financière ont établi que «*pour un budget d'investissement et de fonctionnement de l'Office de l'ordre de 12 milliards de francs Cfa, un bond qualitatif de la première année pourrait, à lui seul, apporter près de 12 milliards de francs Cfa de recettes supplémentaires, et un supplément de recettes totales attendues sur une période de quatre ans de l'ordre de 200 milliards de francs Cfa* ». Il faut agir pour accrocher les avancées enregistrées au Rwanda, en Ouganda, au Burundi et en Île Maurice qui ont pu inspirer le Togo

en la matière.

En attendant, sur le papier, il est écrit que l'ensemble des recettes fiscales et douanières perçues par l'Office seront versées sur le compte unique du Trésor ouvert à la BCEAO. Les dépenses entreprises seront effectuées dans le strict respect de l'obligation légale de tenir une comptabilité publique et de la réglementation régissant les marchés publics. La nouvelle structure sera soumise aux procédures de contrôle interne et externe et rendra compte à la Cour des comptes. En contrepartie de cette autonomie, le Gouvernement assignera une série d'objectifs de rendement, par exemple mobiliser

les recettes fiscales pour faire passer le taux de prélèvement fiscal de 17% de 2011 à 20% du PIB en 2013. En outre, renforcer une politique de promotion des services moins onéreux, dépouillée des multiples pratiques de corruption, et garantissant l'équité et la justice fiscale aux contribuables. «*L'instauration d'une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption permettra de rompre avec les pratiques actuellement observées chez certains agents* », dit-on au sommet de l'Etat. Un département dédié aux enquêtes sera institué, en plus du Code d'éthique et de déontologie.

Les gestionnaires de l'Office signeront un contrat de performance. Placé sous la direction d'un Commissaire général nommé par décret en conseil des ministres pour un mandat de quatre ans, renouvelable une seule fois sur la base du contrat de performance, l'Office recrutera son personnel et le redéploiera de manière autonome pour optimiser son rendement. Tous les personnels cadres seront recrutés sur la base d'un concours à organiser par le Conseil d'administration. La rémunération sera revue à la hausse. L'engagement est prise de

rationaliser les effectifs, recruter les agents compétents et accorder les moyens suffisants pour accroître la productivité des agents. Les fonctions de Commissaire général sont incompatibles avec tout autre emploi, toute activité commerciale ou lucrative, durant son contrat avec l'Office. Bon à savoir : il est proposé que le personnel subalterne soit transféré dans l'Office, suivant une procédure à définir dans le décret d'application du projet de loi créant l'Office, contrairement au personnel de direction qui sera sélectionné sur concours.

Lorsqu'il sera mis en place, l'Office togolais des recettes prendra possession de tous les biens de la Direction générale des douanes et de celle des impôts. Les contrats et les dettes des douanes et des impôts seront repris par le Gouvernement. Les poursuites et réclamations judiciaires en cours sont exécutées sous la responsabilité de l'Office. A titre transitoire, et en attendant le recrutement des dirigeants et le redéploiement du personnel de l'Office, les agents et cadres des directions des impôts et des douanes accomplissent pleinement leurs missions sous l'autorité du ministre chargé des Finances.

Activité économique dans l'Uemoa

Production en hausse, stagnation dans les services marchands au 2nd trimestre au Togo

Jean Afolabi

L'activité économique a poursuivi sa tendance haussière entamée depuis le troisième trimestre 2011. Au cours du deuxième trimestre 2012, l'indicateur synthétique de conjoncture (ISC) s'est accru de 0,5% par rapport au trimestre précédent. En glissement annuel, il a progressé de 1,3%, soutenu par le dynamisme de la production industrielle et la bonne orientation de l'activité dans le commerce et les services marchands, d'après la Note trimestrielle de conjoncture de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) juin 2012.

particulier, l'offre de céréales a enregistré une baisse à l'issue de la campagne agricole 2011/2012. Selon le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), la production céréalière 2011/2012 dans l'Union est ressortie en repli de 17%. La baisse des récoltes a atteint 36% au Sénégal, 31% au Niger, 20% au Burkina, 10% au Mali, 9% en Guinée-Bissau et 7% en Côte d'Ivoire. La production est en hausse au Bénin (17%) et au Togo (1%).

Au deuxième trimestre 2012, les effets du déficit de la production céréalière se poursuivent. Avec l'installation de la saison pluvieuse, les conditions hydriques semblent favorables pour les semis des

céréales dans les pays du Sahel.

Par ailleurs, la bonne orientation de l'activité économique dans les services marchands s'est maintenue en glissement annuel au deuxième trimestre 2012 par rapport au trimestre précédent. Cette évolution est due au dynamisme des branches "Transports, entreposage et communication" et "Intermédiation financière". Le volume des prestations dans les services marchands est en hausse, en glissement annuel, au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal. Par contre, la conjoncture économique dans les services marchands n'a pas connu d'évolution significative au Bénin, au Mali et au Togo. Elle est ressortie en baisse en Guinée-Bissau.

A l'Organisation interafricaine du café

Le Togolais Christian Folly-Kossi affronte l'Ouganda pour le secrétariat général

Pendant qu'il s'apprête à assurer la présidence tournante de l'Organisation interafricaine du café (Oiac), pour l'année caféière 2012-2013, le Togo lorgne également pour la première fois du côté du poste de secrétariat général dont le prochain occupant devra être connu début novembre, à la 52ème Assemblée générale annuelle de l'organisation en Tanzanie. Il faut souligner que le Togo assure actuellement la vice-présidence de ce regroupement de 25 pays africains producteurs de café, créé le 7 décembre 1960. Dès l'année suivante, le Togo y a adhéré et participe aux activités et aux efforts de promotion du café de l'organisation.



Il se fait que le mandat de 4 ans de l'actuelle secrétaire générale de l'Oiac, Mme Josefa Meonel Correia Sacko de l'Angola, arrive à expiration. Mais le processus de recrutement, lancé par l'ouverture du poste du 11 décembre 2011 au 15 mars 2012, n'a reçu que l'Ouganda comme unique candidature. Profitant d'une réouverture du poste pour un délai supplémentaire de deux mois, le Togo s'y est glissé, entre le 15 mai et le 15 juillet 2012. Avec la candidature de Christian Enyonam Folly-Kossi. Le gars a assez fait ses preuves comme conseiller spécial du président directeur général d'Air Afrique et secrétaire général de l'Organisation des compagnies aériennes africaines (Afraa). L'information a été portée à la connaissance des gouvernants au dernier conseil des ministres du 12 septembre 2012 par la ministre du Commerce et de la promotion du secteur privé, Essossimna Legzim-Balouki. Comme pour leur demander de mener la campagne qui s'impose auprès de pays amis.

Officiellement, on affirme que le Togo trouve son intérêt particulier au sein de l'Oiac en bénéficiant des informations sur la production et en

obtenant du soutien auprès du Fonds commun des produits de base (Fcpb) et de l'Organisation internationale du café (Oic) pour la réalisation des projets en vue d'améliorer l'industrie caféière togolaise. Pour sa part, l'Institut togolais de recherche agronomique (Itra) travaille activement avec le Réseau de recherche caféière en Afrique (Reca), qui est un organe technique de l'Oiac.

Entre les 25 pays membres, l'Organisation interafricaine du café sert de plateforme de discussions et d'échanges dans le cadre des questions liées à l'industrie du café, étudie en commun des problèmes relatifs aux cafés africains, renforce la collaboration avec les institutions nationales, sous régionales, internationales et multinationales et assure l'équilibre entre l'offre et la demande de café en vue de garantir des prix rémunérateurs aux producteurs africains et pouvoir ainsi améliorer leurs conditions de vie. L'organisation a également opté pour une politique harmonisée de commercialisation du café, et promeut la consommation domestique du café au niveau des pays africains

producteurs et non producteurs. Elle encourage, d'autre part, l'exportation de produits à valeur ajoutée vers les marchés traditionnels.

Les instances de l'Oiac comprennent l'Assemblée générale, le comité directeur de 7 membres, les comités techniques et le secrétariat général. Le président est le garant de l'honorabilité de l'organisation qu'il représente auprès des instances politiques dans le monde. A l'instar de beaucoup d'autres pays, le Togo est représenté par le ministre en charge du Commerce.

Relance et promotion de la filière du cajou

Le Togo à Cotonou pour s'inspirer de l'exemple béninois et de l'ACA

Les résultats d'une étude de l'Agence américaine pour le développement international (Usaid) ont montré que la filière du cajou représenterait un important intérêt économique et social pour le Togo. Il a été démontré que la transformation de seulement 50 pour cent de la production de noix de cajou brutes du Togo créerait 300 emplois et un revenu additionnel de 364,250 dollars (environ 182.125 francs Cfa) pour les communautés rurales. A l'instar du Bénin voisin qui a saisi cette opportunité, en doublant le volume de sa production de noix de cajou en moins d'une décennie en l'amenant à environ 70 voire 80 mille tonnes par an.

Le Bénin est ainsi devenu le troisième exportateur de noix brutes de cajou d'Afrique avec plus de 100 mille tonnes exportées en 2011, contre seulement 5406,87 tonnes pour le Togo pour la même période. Les exportations béninoises de noix de cajou représenteraient 13 pour cent des exportations. Cette évolution du voisin béninois a inspiré le Togo, qui a vite fait de

Plusieurs mois après l'attribution des marchés par appels d'offres

Les tronçons Lomé-Vogan-Anfoin et 6 autres en attente d'être sauvés par le budget 2013

La tournée effectuée par le ministre des Travaux publics, Ninsao Gnofam, du 3 au 9 septembre 2012, n'aura pas modifié le constat préalablement établi. A juste titre, le commis de l'Exécutif a promis, à la fin, de rendre compte fidèlement à qui de droit de la situation réelle des routes nationales transversales visitées, en vue de prioriser les tronçons à réhabiliter ou à aménager dans le compte du budget 2013. Et ce, en fonction de leur dégradation. Accompagné du Conseiller du Chef de l'Etat en charge des infrastructures et de certains de ses collaborateurs, le ministre Gnofam a parcouru Lomé-Vogan-Anfoin (52 km), Aného-Tabligbo (43 km), Tabligbo-Tsévié (42,5 km), Tsévié-Kévé-Zolo-Frontière Ghana (43 km), Agou-Notsè-Tohoun-Frontière Bénin (107 km), Témédja-Badou-Frontière Ghana + Bretelle de Kougnohou (94 km), Kouméya-Pya-Tcharè-Lassa-Soumdina (50 km). Il a fait le constat général selon lequel ces routes « ont atteint leur seuil de fatigue, en état de dégradation très accentuée, donc impraticables ». Sur toute la ligne, le revêtement est presque inexistant, les remblais d'accès et les gardes corps sur les ponts ne sont plus visibles, les routes sont entrecoupées en plusieurs endroits. La plupart ayant été construite il y a au moins quarante ans. Les peines des populations sont grandes dans ces localités et régions, à en croire les différents préfets.

En prenant en charge le ministère des Travaux publics, Ninsao Gnofam a dû découvrir la liste des chantiers en cours et en attente. Il



L'un des tronçons fortement dégradé par les eaux de pluies

faut donc se faire une idée réelle de l'état de dégradation de quelques voies, surtout celles ayant déjà fait l'objet d'une attribution par appels d'offres. « Il urge de réhabiliter ou d'aménager ces routes étant donné qu'elles desservent des régions de productions minières (klinker, phosphate) et de rente (café, cacao), mais aussi relie le Togo aux frontières avec le Ghana et le Bénin », a-t-il lâché au finish. La suite de la démarche consistera à plaider la cause des tronçons visités au plus haut niveau pour qu'ils trouvent leur place dans le budget 2013 qui se monte actuellement. Naturellement, dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme d'actions prioritaires en matière d'infrastructures routières, le Gouvernement togolais va encore inscrire, dans la prochaine loi de finances, la réhabilitation, l'aménagement et le bitumage de certaines routes transversales

revêtues et non revêtues.

En réalité, ces tronçons cherchent financement depuis des mois. Déjà, au temps du ministre Andjo Tchamda, L'UNION indiquait un problème d'attente du financement pour démarrer les travaux. Le travail technique a été bien réalisé et tout est balancé au ministère des Finances pour la procédure comptable. « On a ouvert les offres. Le rapport d'évaluation est là depuis mai. Tout est évalué, attribué et envoyé au ministère des Finances. Donc, s'ils n'ont pas l'argent, ils ne peuvent pas nous dire de commencer », précisait-il en citant les tronçons Lomé-Djagblé, Tsévié-Tabligbo, Tabligbo-Aného, Lomé-Vogan-Anfoin, Témédja-Badou, Tsévié-Kévé-Dzolo-Frontière Ghana, Agou-Notsè, Notsè-Tohoun-Bretelle Bénin, Kouméya-Pya-Tcharè. Il faut rappeler que, dans les couloirs des Finances, on avait évoqué la règle des priorités.



confirmer son invitation par la Société financière internationale (Ifc) à la 7ème conférence annuelle de l'Alliance africaine du cajou (Aca, en anglais), qui doit se tenir ce mardi à Cotonou, au Bénin. Le thème « Les défis d'aujourd'hui pour l'industrie de demain : croissance de la production et stimulation des investissements » est tout ce que les autorités togolaises pensent du développement de leur secteur. « Notre participation aux côtés des acteurs de la filière permettra à notre pays de renouer avec des partenaires économiques et techniques pour relancer cette filière

porteuse de beaucoup d'espoir... », a déclaré le ministre du Commerce et de la promotion du secteur privé, Essossimna Legzim-Balouki. Il est constaté, particulièrement dans les régions Centrale, de la Kara et des Savanes, un regain d'intérêt pour la culture de noix de cajou, qui nécessite d'être soutenu comme c'est le cas pour les filières coton, café et cacao, estime-t-on.

La filière de noix de cajou est actuellement un secteur prometteur car, la demande mondiale est en pleine croissance alors qu'il est constaté une stagnation de la production des grands producteurs traditionnels tels que le Brésil, l'Inde et le Vietnam. La situation a retourné l'attention des opérateurs internationaux qui perçoivent l'Afrique comme un fournisseur clé pour l'approvisionnement du marché mondial. En mai dernier, la Banque ouest africaine de développement (Boad), l'Aca et l'Usaid avaient signé, à Lomé, un protocole d'accord qui lançaient une collaboration historique afin d'augmenter l'accès au financement

pour les entreprises de cajou à travers l'Afrique de l'ouest. L'initiative devra permettre de mobiliser autour de 5 millions de dollars (environ 2,5 milliards de francs).

On estime à 45% la part de l'Afrique de la production mondiale du cajou, et à 15% celle des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), dont le Togo. Mais la contrainte pour les entreprises en Afrique est l'accès au financement. Ce qui fait dire à Christian Dahm, directeur de l'Alliance africaine du cajou, que la collaboration avec la Boad et l'Usaid « est importante pour le secteur cajou » et dénote du potentiel qu'il constitue dans l'avenir pour les économies d'Afrique de l'ouest. Grâce, en partie, aux activités de l'Aca, l'investissement dans la transformation du cajou en Afrique continue de prendre son envol. La transformation du cajou, facilitée par l'Aca, s'est accrue de 41% en 2011, avec l'ouverture de nouvelles usines au Bénin, au Ghana et au Kenya, tandis que plusieurs autres unités redémarrèrent leurs activités.

Entre Tata Avlessi et l'UFOA B, ça tourne mal

Nommé Conseiller spécial chargé du Marketing et du Sponsoring l'année dernière, l'ancien président de la Fédération Togolaise de Football se voit son mandat retiré par l'UFOA B, pour son "incapacité à mobiliser les ressources".

On le sait, les membres de la FIFA et de la CAF profitent toujours des grandes réunions de ces deux instances pour traiter les sujets qui concernent leur zone en petites réunions. La 8e Assemblée générale de la Confédération Africaine de Football tenue aux Seychelles le 02 septembre dernier n'a pas échappé à la règle.

Les membres de l'Union des Fédérations Ouest africaine de Football B ont tenu une réunion au cours de laquelle plusieurs sujets de leur zone ont été abordés. Notamment l'incapacité de la zone à faire cette année ses compétitions habituelles : la Coupe des Nations de l'UFOA, la nouvelle ligue des champions etc.

Et c'est Tata Avlessi qui en fait les frais. L'ancien président de la FTF qui avait été nommé au poste de Conseiller spécial chargé du Marketing et du Sponsoring par le président de la zone Kwesi Nyantakyi et unanimement accepté par les membres lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue à Accra le 13 août 2011, ne fait plus l'unanimité. Au point que l'instance a décidé d'écourter sa mission qui était "la recherche de sponsors et autres moyens financiers pour permettre à la Zone B



d'organiser régulièrement ses compétitions".

Un an après la nomination du Togolais, les comptes de la l'union zonale sont restés désespérément vides au point qu'aucune compétition majeure n'a été organisée. Car le résultat de Tata Avlessi est "insignifiant voire nul", écrit Aka Malan, le Secrétaire général, dans le courrier adressé à Tata le 10 septembre dernier.

Du coup, la décision sanction est

sans équivoque : "constatant donc votre incapacité à mobiliser des ressources pour la Zone, les membres de l'UFOA B réunis aux Seychelles le 02 septembre en marge du 8e Congrès Extraordinaire de la CAF, ont décidé de l'annulation de votre nomination et du retrait du mandat qui vous été confié".

Ce poste, Tata Avlessi en avait pourtant fait un challenge et comptait sur beaucoup pour réussir sa mis-

sion. En témoignent ses propos lors de la conférence de presse qu'il a animée à Lomé en octobre 2011. "C'est un challenge et la réussite de ma mission passe nécessairement par vous les journalistes. J'attends vos utiles conseils", avait-il indiqué.

Certes, Tata Avlessi n'a pas rempli sa mission. Mais c'est un peu curieux de rejeter l'inaction de toute une structure sur une seule personne.

FOOTBALL /

FTF/Projet Goal : la FIFA confirme la reprise

La FIFA a confirmé, le 5 septembre dernier, à la Fédération Togolaise de Football sa décision de poursuivre l'aide qu'elle apporte aux clubs de première et de deuxième divisions dans le cadre du projet Goal, pour la saison 2012-2013.

Cette décision faite suite à l'audit demandé par l'institution de Sepp Blatter et réalisé par la FTF pour les fonds du Programme d'Assistance Financière (PAF) 2011 et les décaissements du projet Goal II et III octroyé à la Fédération en octobre 2011.

Une nouvelle mission de la FIFA sera bientôt envoyée au Togo pour s'entretenir avec le Bureau Exécutif de la Fédération Togolaise de Football et les acteurs du football pour la pérennité du projet.

Championnat D1/Dyto à une journée du titre

Dyto a un peu plus accentué son écart en tête du classement du championnat national de première division en dominant Agaza 1-0, dimanche sur le stade de Kégué, pendant que l'AS Douanes, son poursuivant immédiat a été battu en déplacement par Okiti de Badou 1-0.

Obligés de s'imposer pour conserver leur chance de décrocher le titre à deux journées de la fin du championnat, les Militaires ont dû s'employer devant les Scorpions de Tokoin pour réussir leur pari. Un penalty dans les derniers instants leur a permis de reprendre l'avantage devant Agaza qui a rétabli la parité de retour de la pause.

Les Militaires qui ne comptent plus qu'un match ont leur destin en main. Il ne leur reste qu'à s'imposer devant Semassi lors de la 34e journée pour jubiler. Mais avant, leurs poursuivants immédiats, l'AS Douanes, Battue à Badou 1-0, et Unisport au repos de cette 32e journée auront l'obligation de réduire l'écart lors de la 33e journée et d'attendre un faux pas des Militaires lors de la dernière journée pour leur ravir le titre.

Autres résultats: Kotoko domine Abou Ossé 2-0; Koroki corrige Tchoudjo A.C. 4-0; Foadan réussit un hold-up à Womé en battant Maranatha 1-0; Le match Semassi vs Sara Sport n'a pas eu lieu. Le club de Bafilo n'ayant pas fait le déplacement. Enfin Askou vs Gomido se dispute aujourd'hui en raison des pluies qui se sont abattues sur Kara dimanche.

FOOTBALL/

Le Trophée de la Jeunesse échet à Zoulou FC

Zoulou FC de Kégué a remporté la première édition du tournoi Trophée de la Jeunesse de l'association Jeunesse en Mouvement, en battant en finale Caïmans FA d'Adewui sur le score de 1-0, dimanche au stade de la Jeunesse Club d'Agoè.

Les joueurs du coach Zoumaro Bassirou qui avaient pourtant démarré la partie en balbutiant leur jeu vont réussir à inscrire l'unique but de retour du vestiaire à la suite d'une incompréhension entre le goal de Caïmans et ses défenseurs. Mais les Caïmans qui ne voulaient pas laisser leurs filer entre les crocs dame coupe ont essayé en vain de rétablir la parité, la faute à une attaque totalement absente et incapable de concrétiser les rares occasions.

"Le plan que nous avons mis en place n'a pas totalement marché. Mais je suis heureux que nous ayons pu prendre appui sur les individualités pour faire la différence. Franchement l'équipe adverse mérite aussi bien la coupe que nous, mais nous avons été plus chanceux", a déclaré Zoumaro Bassirou.

Organisé par l'association Jeunesse en Mouvement (JEM), ce tournoi offre l'opportunité aux jeunes de prouver leur talent. Plus qu'une simple initiative, il permet à ces jeunes en ce moment des vacances propices aux différents vices d'occuper les jeunes et de les éloigner de certains maux comme la drogue, la dépravation, l'oisiveté etc...

Au total 16 équipes venant des divers quartiers de Lomé ont pris part à ce tournoi. Le vainqueur, Zoulou FC enlève la Coupe, une enveloppe de 1,5 millions de francs, les médailles d'or, des ballons et des



Le président de la JEM, Mey Gnassingbé remettant la coupe au capitaine de Zoulou FC

maillots, le finaliste, Caïmans FA se console avec une enveloppe de 1 million de francs, des médailles de d'argent, des ballons, des maillots tandis que Etecon FC de Djidjolé qui a pris la troisième place repart avec une enveloppe de 500.000 francs, des médailles de bronze, des ballons et des maillots.

"Le football est par essence l'une

des disciplines sportives les plus prisées au monde. C'est est un puissant moyen d'unification, de solidarité, et de réconciliation. Les belles images qu'il renvoie de par le monde entier, l'esprit d'équipe et de Fair-play qu'il prône sont autant des vertus qui font le charme de cette discipline sportive. Au Togo, ils sont des milliers de jeunes qui nourrissent le

rêve de marcher sur les traces des rois de la pelouse qui enflamment les tribunes par leurs gestes de folies. Le tournoi Trophée de la Jeunesse est une unique occasion qui leur est offerte pendant ces vacances de prouver leur talent", indiquent les organisateurs qui promettent une deuxième édition beaucoup plus relevée.

Cameroun : Akono va retirer le brassard à Nkoulou

Au cours de sa première intervention médiatique en tant que sélectionneur du Cameroun, Jean-Paul Akono a annoncé qu'il comptait retirer le brassard de capitaine à Nicolas Nkoulou pour le confier à un joueur plus expérimenté.

Il n'a pas encore pris ses fonctions, mais annonce déjà le ton de la révolution qu'il envisage installer dans la tanière des Lions indomptables. Jean-Paul Akono, promu jeudi au poste de sélectionneur du Cameroun en remplacement de Denis Lavagne, a fait savoir qu'il avait l'intention de retirer le brassard « au jeune » Nicolas Nkoulou, pour le remettre aux doyens de l'équipe. « C'est une logique qu'il faut établir car, le capitaine a été toujours le joueur le plus ancien », a expliqué devant la presse le champion olympique 2000. Avant d'ajouter que la priorité n'est pas la polémique autour du capitaine mais la qualification pour la CAN 2013 qu'il faudra aller chercher le samedi 13 octobre prochain devant le Cap vert.

Nicolas Nkoulou, faut-il le rappeler, avait été promu au rang de capitaine en remplacement de Samuel Eto'o fils. Avec l'arrivée d'un nouvel entraîneur, l'international camerounais de l'Olympique de Marseille pourrait retrouver le poste de vice capitaine qu'il a occupé pendant de trois ans environs et laisser le brassard aux plus anciens que sont Samuel Eto'o (si ce dernier accepte de revenir en sélection), Idriss Carlos Kameni ou encore Achille Emana...

France: Zlatan Ibrahimovic se dévoile

Pour sa première grande interview accordée à un média français, Zlatan Ibrahimovic a décidé de se confier dans les colonnes de L'Equipe. Et l'international suédois n'a éludé aucune question, répondant avec franchise à toutes les interrogations, même à celles concernant son salaire de 14 millions d'euros nets par an. "Pour avoir la qualité il faut mettre le prix non ? La qualité n'est pas gratuite", a justifié Zlatan. Une qualité qui devrait permettre au Paris Saint-Germain d'entrer dans une nouvelle dimension. Mais l'ancien joueur du Milan AC ne se fait pas d'illusions, pour atteindre le niveau de ses anciens clubs (Barcelone, Inter Milan, Juventus), il faudra du temps. "Cet été Thiago Silva, Lavezzi, Verrati et moi-même ont signé ici (Ndlr : au PSG). Nous sommes quatre joueurs appelés à jouer régulièrement dans cette équipe (...) Car une équipe c'est comme une machine avec des rouages. Quand vous changez plusieurs pièces, il faut un peu de temps pour que la machine se mette à bien tourner", a expliqué l'attaquant parisien.

Interview du Président du CNP-TOGO

Kossivi Naku précise les contours de la cotisation des entreprises du secteur privé au Conseil National du Patronat

Le président du Patronat se prononce sur le nouveau mode de cotisation des entreprises du secteur privé au Conseil National du Patronat. M. Naku Kossivi précise les raisons qui sous-tendent ces cotisations et explique la manière dont elles sont gérées.

Bonjour Monsieur le Président. Pouvez-vous nous présenter l'Institution que vous dirigez, le Conseil National du Patronat ?

NAKU Kossivi: Le CNP-TOGO est une fédération d'associations professionnelles représentatives du secteur privé, regroupant des entreprises industrielles, commerciales, de services, du bâtiment et des travaux publics, des PME/PMI, bref de tous les secteurs de l'activité économique du pays. Il est une Force de propositions de politique économique et sociale, une structure dynamique de coordination, de représentation, de formation, d'information, d'action au profit du secteur privé togolais pris dans sa globalité.

Le CNP-Togo représente tous les employeurs togolais dans les différentes instances aussi bien sur le plan national qu'international.

Notre crédo est de porter, partout où le besoin se fait sentir, la voix des entreprises, sans distinction de tailles, de défendre leurs intérêts et d'apporter notre contribution à l'amélioration de l'environnement des affaires tant au Togo qu'à l'étranger afin que le secteur privé contribue au bien-être commun et à la croissance de l'économie nationale. Le CNP-Togo est le partenaire social privilégié de l'Etat. Voilà, brièvement présenté notre Institution.

Monsieur le Président, l'arrêté n°016/2011/MTESS/CAB du 26 août 2011 a institué une cotisation des entreprises du secteur privé au profit de leur faitière, le CNP-TOGO ; pourriez-vous nous en dire plus ?

Je vous remercie pour l'opportunité que vous me donnez de parler de ce nouveau mode de cotisation dont va bénéficier le

CNP-TOGO.

En effet, depuis le mois de janvier 2012, toutes les entreprises du secteur privé doivent verser au CNP-TOGO, une cotisation de 0.5 % rapportée à la masse salariale déclarée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Nous entendons par entreprises privées, toutes les personnes physiques ou morales, employant du personnel salarié et exerçant une activité privée à caractère commercial, industriel, ou de prestation de service sur le territoire de la République Togolaise. Nous précisons que les missions ou représentations diplomatiques, les employeurs de personnels domestiques, les organisations non gouvernementales et organismes d'aide et de coopération internationale, ne sont pas concernées par cette cotisation. Nous rappelons que les cotisations sont perçues par la CNSS pour le compte du CNP-Togo, elles ne doivent pas être adressées directement au CNP-Togo.

Pourquoi le CNP-TOGO doit-il bénéficier d'une cotisation de toutes les entreprises du secteur privé, alors que l'adhésion au CNP-Togo est libre et volontaire ?

Les actions que le CNP-Togo mène dans tous les domaines sont profitables à toutes les entreprises du secteur privé opérant sur le territoire national. Lorsque nous négocions la convention collective par exemple, lorsque nous faisons un lobbying auprès de l'Etat pour obtenir une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés, lorsque nous nous impliquons dans la lutte contre le VIH dans les entreprises, lorsque nous apportons notre point de vue sur les programmes de développement, et faisons des



NAKU Kossivi, Président du CNP-TOGO

propositions à cet effet, lorsque nous nous efforçons de faire en sorte que la passation des marchés soit de plus en plus transparente afin que toutes les entreprises méritantes puissent gagner des appels d'offres, etc..., nous le faisons dans l'intérêt de toutes les entreprises du secteur privé sans exception. Grâce à la relation de partenariat et de confiance que nous entretenons avec l'Etat, le secteur privé est associé à presque toutes les prises de décision afin que les intérêts des entreprises soient pris en compte. Vous conviendrez avec nous que pour garantir et poursuivre ce travail qui se fait, il nous faut des moyens adéquats.

Aussi est-il légitime que toutes les entreprises du secteur privé contribuent à la pérennisation et à la démultiplication des actions que nous menons. Si aujourd'hui dans la sous région, certaines entreprises sont plus compétitives que les nôtres, et viennent même gagner des appels d'offres dans notre pays, ce n'est pas le fruit du hasard mais c'est dû au fait qu'elles bénéficient des avantages d'un secteur privé fort. Nous ne devons pas toujours être à la traîne. Ce qui est bon pour l'entreprise ne peut qu'être bon pour la nation toute entière.

Nous tenons à préciser que le Togo n'est pas le premier pays dans la sous-région à mettre en place un tel mécanisme de cotisation.

A quoi serviront les cotisations ?

Les cotisations que nous percevons permettront à notre organisation de soutenir et de défendre les entreprises. Nous allons renforcer notre rôle de force de proposition économique et

sociale en mobilisant des expertises très pointues sur les grands chantiers que l'Etat prévoit d'engager. Aujourd'hui l'Etat met en œuvre de nombreuses réformes que nous peinons à suivre. Il nous faut donc des moyens humains et matériels conséquents.

Les formations que nous organisons à l'endroit des entreprises se feront sur toute l'étendue du territoire national.

Les actions de défense des intérêts des entreprises du secteur privé constituent le cœur des activités du CNP-TOGO. Nous aurons les moyens de nous déployer sur toute l'étendue du territoire et de ne pas seulement nous limiter à Lomé comme c'est le cas actuellement.

Les entreprises sont confrontées à des problèmes d'interprétation des textes dans leurs relations avec les institutions de l'Etat telles que les douanes, les impôts et nous devons être à même de trouver une réponse rapide à leurs problèmes.

L'information et la sensibilisation seront également de mise. Vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, des textes sont pris pour améliorer l'environnement des affaires et le cadre des activités des entreprises, mais la majorité des entreprises, surtout les Petites et Moyennes Entreprises qui doivent tirer la croissance du pays vers le haut, ignorent l'existence de ces textes. Je citerai par exemple le code des marchés ; la charte des PME/PMI, le code des investissements. Aussi, comptons-nous faire un travail de proximité avec les entreprises et leur expliquer les avantages qu'elles peuvent tirer de ces textes pour lesquels nous nous

sommes tant battus.

Par ailleurs, l'un des problèmes qui minent notre économie est l'accès des opérateurs économiques au financement. Nous comptons mettre en place, avec l'aide d'autres partenaires, aussi bien nationaux qu'étrangers, un fonds de garantie et d'investissement. Nous avons déjà pris contact avec certains acteurs du monde économique pour étudier les conditions de création de ce fonds. Cela aidera les banques et institutions à pouvoir financer plus facilement les entreprises.

Avec des moyens financiers conséquents, nous nous impliquerons davantage et de manière plus visible dans la lutte contre le VIH/SIDA dans les entreprises, dans la résolution du problème de l'adéquation entre l'emploi et la formation. La richesse d'une entreprise est sa ressource humaine ; il faut donc qu'elle soit bien formée, et surtout qu'elle soit disponible dans tous les secteurs d'activités, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le chômage des jeunes est un problème crucial que le CNP-TOGO doit aider l'Etat à résoudre. Le secteur privé ne doit pas être insensible à cette question préoccupante. Nous comptons donc apporter notre contribution pour réduire le chômage des jeunes car il y a de la dynamique économique et sociale de notre pays.

La question de l'encadrement du secteur informel demeure une préoccupation du CNP-Togo. Aider ce pan de l'économie de notre pays à se formaliser, c'est permettre l'élargissement de l'assiette fiscale et permettre une baisse de la pression fiscale.

Voilà donc quelques actions que

nous comptons mettre en œuvre et qui nécessitent comme vous le constatez beaucoup de moyens (humains et financiers).

Comment pouvez-vous rassurer les entreprises sur la bonne gestion de ces ressources ?

Nous avons une Assemblée Générale qui est comme un « conseil de surveillance », qui contrôle notre action, nous donne les grandes orientations et à qui nous rendons compte régulièrement. Nos statuts prévoient un auditeur interne et un commissaire aux comptes. Ce dernier chaque année produit un rapport qui est présenté publiquement au cours des assemblées générales. L'engagement des dépenses de l'organisation est soumis à la double signature obligatoire du Président et du Trésorier Général. Ce qui n'est pas forcément le cas dans beaucoup de structures. C'est la preuve donc que nos statuts ont prévu tous les mécanismes nécessaires pour assurer une gestion saine de nos ressources. Nous avons également un code éthique qui interdit certaines pratiques peu orthodoxes ; je pense qu'une gestion en bon père de famille ne peut que renforcer la crédibilité du CNP-TOGO.

Y-a-t-il une sanction pour les entreprises qui ne cotiseront pas ?

Le taux de cotisation fixé par l'arrêté a été réduit à dessein afin qu'elle ne soit pas une charge insurmontable pour les entreprises. Nous sommes convaincus que les chefs d'entreprises ont compris le bien fondé de cette contribution et ne feront aucune difficulté à respecter les dispositions de l'arrêté en s'acquittant de leur cotisation.

Monsieur le Président avez-vous un mot de fin à l'endroit des entreprises du secteur privé ?

De nos jours, il est de plus en plus admis que le développement est un processus participatif qui nécessite l'implication de tous les protagonistes. Aucun pays au monde ne peut se développer sans un secteur privé organisé et performant. Dans notre pays, l'Etat renforce ses capacités et se modernise. Le CNP doit incarner un secteur privé fort aux côtés d'un Etat moderne. Nous appelons donc les entreprises du secteur privé à jouer leur partition, afin de nous permettre ensemble de faire du Togo, notre cher pays une success story qui sera la fierté de tous.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Promotion de l'artisanat en Afrique de l'Ouest

La conférence de Lomé vise un artisanat, levier de développement

Etonam Sossou

«La diversité des métiers de l'artisanat a généré de petits métiers. Mais ce secteur connaît des difficultés énormes», déclarait le représentant des artisans M. Issa Mohamed, le 14 septembre 2012, à Lomé lors de la conférence des ministres chargés de l'artisanat des pays membres de la zone ouest-africaine du Codepa (comité de coordination pour le développement et la promotion de l'artisanat africain).

En effet, l'artisanat africain manque de mécanismes institutionnels pertinents susceptibles de leur soutenir aussi bien au niveau national que régional. C'est pour ces raisons que

la CODEPA a été mis en place comme cadre de concertation étroite et permanente entre les Etats membres soucieux de développer une approche cohérente et dynamique pour promouvoir l'Artisanat.

Ainsi, pendant la rencontre de Lomé les ministres ont essayé de relever les problèmes qui partent de l'inadéquation du cadre juridique et institutionnel au développement de l'artisanat, aux faiblesses liées à l'organisation et à la structuration du secteur, en passant par le faible niveau en compétences techniques et en maîtrise des technologies appropriées, l'insuffisance des débouchés et le faible accès aux marchés en l'occurrence les



marchés publics.

Les échanges ont abouti à une liste de recommandations dont les applications permettront aux artisans africains de vivre décemment de leur métier. Car, selon la Ministre de l'artisanat du Togo, Mme Victoire

Tomégah-Dogbé «l'artisanat de nos jours, s'impose comme un agrégat essentiel du tissu socio-économique participant véritablement à la production de la richesse nationale et à la création d'emplois, deux maillons essentiels de la lutte contre la pauvreté»

Le complexe APOTO, pilote du projet Galerie Virtuelle Artisanale Africaine

Le centre de formation artisanale APOTO, situé à Tokoin Novissi est choisi par le CODEPA pour piloter le projet intercontinental africain GVAA

(Galerie virtuelle artisanale africaine). A travers ce projet l'Afrique ne vise pas uniquement les marchés classiques (Europe, Amérique du Nord) mais également les pays émergents (Asie, Amérique Latine, Moyen Orient). «Apoto sera internationalement connu comme le premier centre de formation d'artisanat sur tout le continent africain» a rassuré Mme SASJA Schmitz, consultante en gestion des entreprises internationales, devant les ministres chargés de l'artisanat des pays membres de la zone ouest-africaine du Codepa en visite le 15 septembre dans ledit centre. Sur le plan de l'emploi il est la création de 2000 emplois (sous-traitants, fournisseurs, logistique) sur cinq ans. Et, le budget prévisionnel de restructuration de cinquante cinq millions de francs CFA (55.000.000) comprend entre autres la rénovation de structure, l'achat des matériaux destinés à la formation, à la production et à la commercialisation, la formation initiale et continue des

artisans et du personnel etc.

Mme Vitoire Dogbé a souligné devant ses pairs que la politique nationale de développement de l'artisanat se donne une vision pour l'horizon 2030. Une vision qui nourrit l'ambition d'optimiser l'exploitation durable des potentialités au profit des populations qui en sont acteurs. Aussi, constitue-t-elle désormais un document de référence pour les interventions dans le secteur. Le code de l'artisanat, est un instrument juridique d'éthique professionnelle et de bonnes pratiques du métier de l'artisan. Son application devrait permettre d'apporter aux acteurs du secteur les conditions optimales de vie et de travail pour leur meilleure croissance économique du pays. L'adoption de ces documents de base a donné le top départ de la restructuration et de la redynamisation d'un secteur de l'économie sur lequel le Togo fonde de grands espoirs.

Education/Les parents d'élèves

Déjà dans les préparatifs de la rentrée scolaire

Plusieurs d'entre eux avancent des problèmes économiques pour justifier les difficultés dans la préparation de la scolarité de leur progéniture. A quatre semaines de la rentrée scolaire prévue le 24 septembre Mme Kouakou ne sait plus quelle équation poser pour résoudre les problèmes qu'elle éprouve à assurer la scolarité de sa progéniture. «C'est très dur. Je ne sais pas comment je vais faire pour assurer ne serait-ce que le strict minimum à mes enfants. Cela fait des jours que je me creuse la tête pour trouver le bout du tunnel !», avoue cette mère de quatre enfants dont l'aîné intégrera l'université au mois d'octobre prochain - un souci supplémentaire qui mine ses nuits, souligne-t-elle -, alors que le deuxième et le troisième sont inscrits au secondaire et le benjamin, au primaire.

Selon cette commerçante, les cartons de savons posés à ses pieds, et dont le prix final a été âprement négocié avec son fournisseur habituel au grand marché d'Adawlato pour qu'il lui consente une légère baisse, constituent peut-être un début de solution à ses problèmes. «J'espère rapidement les écouler car c'est avec cet argent que je vais acheter les fournitures scolaires», explique-t-elle avec un pâle sourire. Un sourire que peine à esquiver Innocentia. Pour cette assistante de direction dans une entreprise privée de la place, cette rentrée des classes, plus que les précédentes, est la plus difficile à gérer. Motif : «il n'y a pas assez d'argent», explique-t-elle. Contrairement à Mme Kouakou ou à M. Edjou avancent comme raisons la cherté de la vie et la crise économique mondiale, Innocentia subit plutôt les effets du licenciement de son mari.

Crise économique

«Avec son salaire et le mien, on parvenait à joindre les deux bouts et même à mettre de l'argent de côté, au cas où. Maintenant, ce sera dur car l'école n'est pas la seule charge que nous avons à supporter», confie-t-elle. Par conséquent, ses jumeaux de 10 ans qui entrent en

sixième, ont-ils été inscrits dans un lycée ; de même que leur sœur aînée de 16 ans qui va rejoindre le public après avoir passé toute sa scolarité au privé. Une situation que la jeune Carole a très mal prise. «L'envoyer au lycée de Klikamé, c'est la séparer de ses amis et de son univers. Et ça, elle l'accepte difficilement. C'est difficile pour les enfants de comprendre les problèmes que traversent leurs parents. D'ailleurs, ils n'ont pas à les comprendre ni à les connaître, c'est aux parents de se débrouiller pour leur bien. Et pour l'heure, le mieux que je peux donner à ma fille et à ses frères, c'est de les envoyer au lycée», essaie-t-elle de se convaincre.

D'aucuns pensent que avec une homologation des prix des manuels scolaires décidé de commun accord entre le ministère du Commerce et les acteurs de ce secteur, laquelle pourrait renvoyer certains livres à la baisse. Dans cette litanie de jérémiades, il y a cependant des parents qui disent préparer sereinement la rentrée. Si pour ces derniers, il est évident que le coût de la vie a considérablement augmenté, ceux-ci pensent que cette raison ne justifie pas les plaintes des parents. Surtout que la rentrée des classes est un événement programmé ; ce qui laisse donc largement le temps aux parents pour se préparer, disent-ils.

Jean Q. est de ceux-là. Pour ce responsable commercial et marketing, père d'une fillette en classe de cours élémentaire deuxième année (CE2), «j'aurai eu deux ou trois enfants que j'éprouverais toujours moins de difficultés. Tout est question d'organisation car la rentrée ne se prépare pas maintenant, mais à l'avance. C'est pour cela qu'on peut acheter les manuels scolaires sans attendre les salaires d'août ou de septembre. Le tout, c'est de se prendre à temps, c'est-à-dire de programmer la rentrée prochaine juste après la précédente pour que cela ne pèse pas trop», argue-t-il. Cédric, cadre d'administration à l'université de Lomé, partage également cet avis. Toutefois, estime-

t-il, l'accent doit être mis sur l'information car «beaucoup de parents ignorent parfois à quel moment sont programmées les inscriptions, c'est pour cela qu'on assiste aux bousculades dans les établissements». Contrairement à M. Jean D., toutefois, il croit que les revenus de la famille jouent un rôle majeur dans la préparation de la rentrée scolaire, bien qu'il reste convaincu que les parents éprouveraient moins de difficultés «s'ils s'y prenaient à temps». Est-ce justement parce que les parents se prennent tard qu'on n'observe pas grand-monde dans les librairies ? Excepté la librairie Bon Pasteur où on compte quelques parents venus acheter les manuels scolaires ce vendredi 12 août, aux librairies par terre situées non loin de là, les propriétaires s'ennuient. «Les clients ne se bousculent pas encore, alors que c'était différent à la même époque l'année dernière. Je crois que c'est la crise économique qui les touche. Mais, je crois que d'ici la fin du mois et début septembre, il y aura affluence», croit savoir Kévin S, vendeur.

Tandis que Mme Kouakou cherche encore par quelle voie trouver de l'argent pour acheter les fournitures scolaires à ses enfants, Mme Edith semble avoir trouvé l'astuce pour contourner la crise économique. «L'une de mes filles redouble la classe de troisième et son frère l'y a rejointe. Donc, ils utiliseront les livres à tour de rôle» avance cette quinquagénnaire qui dit avoir compris le sens de l'expression «à quelque chose, malheur est bon». Avouant avoir un peu honte de se profiter de l'échec de sa fille, bien que cela lui permette de faire des achats supplémentaires puisque deux de ses enfants vont se partager les mêmes livres, elle aurait néanmoins aimé voir tous ses enfants aller à l'école, le cartable rempli de tous les manuels scolaires au programme. Mais, «seule la réussite compte. On peut avoir tous ses livres et échouer, et avoir le minimum et s'en sortir en fin d'année», conclut-elle.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°194 DE LOTO KADOO DU 07 SEPTEMBRE 2012

Nous sommes le vendredi 14 septembre 2012 et le tirage de LOTO KADOO auquel nous prenons part, porte le N°195.

Divers lots ont été remportés dans tout le pays, par les fidèles parieurs de la LONATO, lors du tirage N°194 de Loto Kadoo.

A LOME, nous avons enregistré des gagnants de gros lots lors du dernier tirage de Loto Kadoo. En effet, les points de vente 6332 et 7081 ont recensés chacun un lot de 750.000F CFA

A ANEHO, c'est également un lot de 750.000F CFA qui a été remporté par un parieur auprès de l'opérateur 3508.

En dehors de LOME et d'ANEHO, c'est à BADOU qu'un gros lot a été enregistré. Il s'agit d'un gros lot de 500.000F CFA gagné sur le point de vente 7701.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°195 de Loto Kadoo du Vendredi 14 Septembre 2012

Numéro de base

44

28

33

07

50

Numéros bonus

14

16

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 605 de Lotto Diamant du lundi 17 septembre 2012

Numéro de base

32

16

88

59

81